



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4164

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Secteur Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4164**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Secteur Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le secteur Lyon Part-Dieu, 2^{ème} quartier d'affaires français, est devenu en 40 ans le cœur stratégique de la Métropole lyonnaise et l'un des moteurs de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne.

Ce projet urbain se décline en de multiples opérations échelonnées dans le temps dont une partie est d'ores et déjà en phase de conception : réorganisation du pôle d'échanges multimodal, création d'opérations immobilières du To Lyon, du Silex et du Sky Avenue, développement du centre commercial de la Part-Dieu.

Ces opérations, ainsi que les projets d'aménagement urbain qui les accompagnent (extension de la trémie Vivier Merle, réaménagement des places Béraudier et de Francfort), impactent les réseaux d'assainissement et d'eau potable gérés par la Métropole de Lyon.

Dans ce cadre, un projet de réaménagement global de la rue du Docteur Bouchut est prévu. Cette rue dessert plusieurs projets urbains phares du projet Part-Dieu, ainsi qu'une des entrées principales du centre commercial.

Pour d'une part, répondre aux points de conflits de ce réaménagement et d'autre part, assurer une cohérence de renouvellement du patrimoine métropolitain, il est nécessaire de renouveler et de déplacer les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, des réseaux ont été mis hors service afin de permettre la réalisation du prolongement de la trémie Vivier Merle. Il est désormais nécessaire de les rétablir afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'eau potable de la Part-Dieu.

II - Description du projet

Les 2 secteurs où des opérations complémentaires ont été identifiées sont :

- dans le cadre du réaménagement de la rue du Docteur Bouchut, entre la rue des Cuirassiers et la rue Garibaldi, l'état des réseaux, ainsi que les besoins de cohérence de positionnement avec le nouveau projet urbain nécessitent les travaux suivants :

- . réhabilitation de 160 m linéaires de réseau d'assainissement visitable T180,
- . chemisage de 90 m linéaires de réseau d'assainissement circulaire 600 mm,
- . renouvellement de 330 m linéaires de réseau d'adduction d'eau potable 200 mm ;

- dans le périmètre du carrefour Vivier Merle-Pompidou, il est nécessaire d'effectuer le rétablissement de l'antenne principale de 400 mm pour sécuriser les quartiers est de la Part-Dieu.

III - Coût du projet

Le coût global du projet est estimé au budget annexe des eaux à 5 875 000 € HT et au budget annexe de l'assainissement à 3 355 000 € HT.

Les frais de fonctionnement au budget annexe des eaux seront à la charge de l'exploitant et de direction adjointe de l'eau selon les modalités prévues au contrat de délégation de service public (DSP) et au budget annexe de l'assainissement, seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable rue du Docteur Bouchut et au carrefour Vivier Merle-Pompidou à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains pour un montant de 630 000 € HT en dépenses à la charge :

- du budget annexe des eaux pour un montant de 320 000 € HT en dépenses 2020 sur l'opération n° 1P06O5308,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 310 000 € HT en dépenses en 2020 sur l'opération n° 2P06O5308.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 875 000 € HT au budget annexe des eaux en raison de l'individualisation partielle de 5 555 000 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux et à 3 355 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en raison de l'individualisation partielle de 3 045 000 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.